



Assemblée Générale du District de Football de Seine-Maritime

Mardi 14/06/2022

PAVILLY

§§§§§

Les Clubs affiliés à la Fédération Française de Football et ressortissants du District de Football de Seine-Maritime étaient régulièrement convoqués à l'Assemblée Générale, le mardi 14 juin 2022, à 18 heures, à la Halle Aux Grains, Place Président d'Esneval à PAVILLY.

§§§§§

Procès-Verbal

§§§§

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

M. FERET, Président du District accueille les clubs présents et les remercie de leur présence. Dans ses propos introductifs, le Président exprime son plaisir de voir les représentants des clubs rassemblés physiquement pour cette assemblée générale « technique » rendue nécessaire par l'actualité juridique du District et la nécessité de respecter certaines échéances auxquelles certaines délibérations à venir sont soumises.

§§§§

Intervention de François TIERCE Maire de PAVILLY

La parole est donnée à François TIERCE Maire de PAVILLY, M. TIERCE remercie le district de l'avoir sollicité pour l'organisation de cette manifestation, il exprime son attachement au football en tant qu'ancien joueur et dirigeant. Il souhaite ensuite une bonne Assemblée à l'ensemble des clubs présents et rend la parole à M. FERET.

§§§§

Quorum

Après quelques instants, M. Romain FERET annonce que les opérations de pointage sont terminées et qu'elles permettent de constater que le quorum fixé statutairement est atteint pour que, sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, les délégués puissent valablement délibérer.

Sur un total de **255** Clubs affiliés, représentant un total de **1461** voix, **176** Clubs (69,02%) sont présents

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume - Antenne de Dieppe - Antenne du Havre

☎ 02.76.52.81.72

Mail : district@dfsm.fff.fr - Site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



physiquement ou représentés par pouvoir, ceux-ci constituant un total de **1174** voix (80,36%).

§§§§

Projet d'acquisition d'un bien immobilier

M. Olivier FLEUTRY, Directeur Administratif du DFSM, débute un rappel de l'historique de la fusion, du transfert du siège social à Yvetot et fait un point sur la vente des anciens sièges rendue partiellement effective par la cession fin 2021 pour les sites de Bois-Guillaume et Dieppe. Il rappelle également les remarques de la Cour Régionale des Comptes dans son rapport émis en 2021 et indiquant la nécessité de rationaliser les charges immobilières.

Il détaille les conditions d'occupation des locaux actuels du District et notamment l'existence d'un bail commercial dit « 3/6/9 » qui est relativement couteux pour le District. La location du siège, conformément aux engagements pris précédemment, n'ayant pas vocation à durer, il a été nécessaire de se mettre en recherche d'un site permettant l'accueil du futur siège du District, en acquisition. Le produit de la vente des anciens sites du District ayant vocation à être réinvesti pour leur équivalent dans les projets immobiliers à venir.

M. FLEUTRY explique ensuite la localisation et les caractéristiques du bien proposé à l'achat.

Celui-ci est situé en face de la gare d'Yvetot, dispose d'un terrain de 1800m² environ, d'un bâtiment à réhabiliter, d'un espace de stockage et d'un espace de 260m² actuellement construit en préfabriqué béton, ayant vocation à être détruit puis reconstruit en R+1 pour accueillir des salles de réunion et un espace associatif collaboratif ouverts aux clubs et associations du territoire. Une ancienne minoterie est également présente sur le site.

Le prix d'acquisition est fixé à 350 000 euros nets vendeur. Cette acquisition étant faite en direct avec le propriétaire, il n'y a pas de frais d'agence en complément.



Le financement de l'acquisition du terrain et des bâtiments existants se ferait via un emprunt total de 350 K€ sur 15 annuités et sera partiellement pris en charge par :

- Intervention du fond Fédéral,
- Sollicitation de l'ANS équipement,

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume - Antenne de Dieppe - Antenne du Havre

☎ 02.76.52.81.72

Mail : district@dfsm.fff.fr - Site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



- Recherche de financements auprès des collectivités territoriales,
- Le solde par emprunt bancaire sur 15 ans.

Afin d'entreprendre les travaux et les constructions nouvelles, il sera proposé lors de la prochaine assemblée générale, et en fonction de l'état d'avancement, un projet descriptif avec une étude de coûts. Les constructions et aménagements feront également l'objet d'une demande de financement par emprunt bancaire.

La trésorerie apportée par la cession des biens du DFSM est conservée et sera la base de garantie des emprunts afin d'éviter des prises de garanties hypothécaires par la banque.

L'acquisition du bien et l'autorisation de recourir au prêt sont proposés aux votes.

Résultat des votes électroniques :

Nom Du vote	Pour	Contre	Abs	Exprimés	Exprimés	Pour	Contre
Acquisition d'un bien à Yvetot	895	113	166	1008	85,86%	88,79%	11,21%
Autorisation de solliciter un emprunt	853	108	213	961	81,86%	88,76%	11,24%

L'acquisition des locaux est approuvée à **88,79%**.

L'autorisation de solliciter un emprunt est approuvée à **88,76%**.

§§§§

Adoption du Procès-verbal de l'assemblée générale du 22 octobre 2021

Ce procès-verbal a été mis en ligne sur le site du D.F.S.M le 1 juin 2022 et disponible à la lecture de tous. Aucune remarque n'est formulée par l'assemblée quant au procès-verbal.

Résultat du vote électronique :

Nom Du vote	En Voix				En %		
	Pour	Contre	Abs	Exprimés	Exprimés	Pour	Contre
PV AG du 22/10/21	928	55	191	983	83,73%	94,40%	5,60%

Le Procès-verbal de l'assemblée générale du 22 octobre 2021 est approuvé à **94,40%**.

§§§§

PROJET D'ÉVOLUTION DES PRATIQUES DU DFSM

Modification des championnats U13

M. Grégory AUGER présente le projet d'évolution des pratiques pour les U13 L'idée serait de proposer en début de saison 3 journées de brassage afin d'établir 4 niveaux de championnats homogènes pour la 1ère phase (D1-D2-D3-D4).



- Le niveau D1 sera composé de 2 groupes de 8 équipes (16 équipes).
- Le niveau D2 sera composé de 4 groupes de 8 équipes (32 équipes).
- Le niveau D3 sera composé de 8 groupes de 8 équipes (64 équipes).
- Le niveau D4 sera composé de 12 groupes de 8 équipes (96 équipes).

Selon le nombre d'équipes inscrites en début de saison – Possibilité d'inscrire des équipes en cours de saison qui seront directement reversées dans le niveau D4. L'objectif principal est de permettre un rééquilibrage de nos championnats départementaux U13G et que pour que chaque équipe, chaque joueur puissent jouer dans son niveau de pratique (éviter les scores fleuve) et de limiter les trop grands déplacements sur le territoire Seinomarin.



Après avoir échangé avec les représentants des clubs présents, la modification des championnats U13 est proposés aux votes.

Résultat des votes électroniques :

Nom Du vote	Pour	Contre	Abs	Exprimés	Exprimés	Pour	Contre
Réforme des championnats U13	791	123	260	914	77,85%	86,54%	13,46%

La réforme des championnats U13 est approuvée à **86,54%**.

§§§§

Uniformisation des compétitions Vétérans

Actuellement, il existe une différence selon les secteurs pour les compétitions Vétérans, il est proposé aux clubs de corriger cette irrégularité pour que l'ensemble des compétitions Vétérans se déroulent sous format

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume - Antenne de Dieppe - Antenne du Havre

☎ 02.76.52.81.72

Mail : district@dfsm.fff.fr - Site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



de critérium.

L'uniformisation des compétitions Vétérans est proposée aux votes.

Résultat des votes électroniques :

Nom Du vote	Pour	Contre	Abs	Exprimés	Exprimés	Pour	Contre
Uniformisation des compétitions Vétérans	823	103	248	926	78,88%	88,88%	11,12%

L'uniformisation des compétitions Vétérans est approuvée à **88,88%**.

§§§§

Critérium Vétérans à 8

Suite à la volonté de plusieurs clubs, le DFSM souhaite proposer une offre de pratique adaptée et cohérente à la catégorie seniors vétérans, l'idée serait de proposer dès la saison prochaine :

- La création d'un critérium seniors vétérans à 8.
- La création d'un critérium seniors vétérans à 8, pour les licenciés de 45 ans et plus.

Dans le but de permettre aux vétérans de continuer à pratiquer et de permettre aux dirigeants de continuer à pratiquer le football sans l'aspect contraignant de la compétition.

Après avoir échangé avec les représentants des clubs présents, la création des deux critères Vétérans sont proposées aux votes.

Résultats des votes électroniques :

Nom Du vote	Pour	Contre	Abs	Exprimés	Exprimés	Pour	Contre
Création d'un critérium vétérans à 8	636	258	280	894	76,15%	71,14%	28,86%
Création d'un critérium vétérans à 8 + 45ans	783	152	239	935	79,64%	83,74%	16,26%

La création d'un Critérium vétérans à 8 est approuvée à **71,14%**.

La création d'un Critérium vétérans à 8 pour les plus de 45ans est approuvée à **83,74%**.

§§§§

Une fois les votes terminés, Grégory AUGER annonce son départ du District de Seine Maritime et de la Ligue de Normandie pour retrouver les terrains de foot.

§§§§

Remise de récompense : FIA

M. FERET et M. CERDAN remettent des dotations aux clubs présents et ayant permis l'organisation des



Formations Initial Arbitre sur la saison 2021-2022.

§§§§

Assemblée générale de fin d'année

La prochaine assemblée générale du DFSM est prévue le **vendredi 7 octobre 2022**, lieu à déterminer.

§§§§

Remerciements

Des remerciements pour leur contribution sont adressés à :

- Pour la contribution technique, vidéo & vote électronique,
 - M. Christopher LETELLIER ;
- Pour la contribution logistique au cours de l'Assemblée ;
 - MME Sadia SALEM ;
- Pour la contribution administrative,
 - Aux bénévoles des tables de pointage.

§§§§

Le Président du DFSM

M. Romain FERET

Le Secrétaire Général du DFSM

M. Philippe DAJON



Clubs absents non excusés

Numéro	Club	Numéro	Club
538786	A.S.ML. D'AMFREVILLE LA MIVOIE	513604	U.S. LONDINIÈRES
529570	F.C. ANNEVILLE MANEHOUVILLE CROS	501505	F.C. DE MANNEVILLE LA GOUPIL
582681	AUQUEMESNIL FOOTBALL CLUB	519745	MONT SAINT AIGNAN F.C.
849400	PASSION FOOT	523850	U.S. NESLE HODENG
531020	A.S. CHAMP DES OISEAUX	522424	J.S. NOINTOTAISE
501409	AM. JOSEPH S. CAULLE BOSC LE HAR	519744	U.S. NORMANVILLAISE
553415	F. C. DES COPAINS D'ABORD	664057	FOOTBALL CLUB ASPEN
603734	A.C. RENAULT CLEON	682199	FOOTBALL CLUB LIA
580901	LA RUCHE DEVILLE FUTSAL	539283	U.S. OUAINVILLE
581925	F.C. DE MARTIN L'EGLISE	532103	U.S. OUDALLE
582304	ELBEUF FOOTBALL MICHEL ROBERT 276	501737	U.S. PALUILLAISE
854066	GENERATION FOOT CITOYEN SOLIDAIRE	518077	BELLEVILLE FOOTBALL CLUB
509633	F.C. EPREVILLE	560280	FOOTBALL CLUB PONTOIS
544744	A. SPORTS ET LOISIRS RAMPONNEAU FECAMP	501527	ASPTT ROUEN
663636	AS LE HAVRE METRO	513912	MAISON DE QUARTIER GRIEU VALLON
590275	F. C. DE GRAINVILLE LA TEINTURIÈRE	553985	ROUEN SAPINS F. C.
551008	F.C. HATTENVILLE COEUR DE CAUX	609539	U.S. TRANSPORTS EN COMMUN ROUEN
509631	A.S. D'INCHEVILLE	544249	J.S. SERQUEUX-SAUMONT
531021	A.S. DE LA CERLANGUE	560259	AM PERS CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY F.C
542524	A.S. DU CANTON D'ARGUEIL	609911	AM. PERS. CHS ROUVR. SOTTEVILLE
528211	A.S. DE LA FRENAYE	525165	ENT.S. INTERCOMMUNALE ST ANTOINE
514240	A.S. LONDAISE	552839	SAINT AUBIN UNITED F. C.
581722	U. S. VATTEVILLE BROTONNE	500065	F.C. DIEPPE
518805	A. S. LANQUETOT	590430	F. C. SAINT CLAIRAIS
500052	LE HAVRE A.C.	554414	A. S. C. JIYAN KURDISTAN
520307	HAVRE CAUCRIAUVILLE S.	560201	ENTENTE SAINT MARTIN / SAINT PIERRE
560359	SPORTING CLUB HAVRAIS	563555	ATHLETI'CAUX F. C.
564051	CAUCRIAUVILLE FUTSAL CLUB	530192	U.S. DE ST MARTIN DU MANOIR
581808	RACING CLUB HAVRAIS	545679	U.S. ST MARTIN OSMONVILLE
582201	FUTSAL ATHLETIC CLUB	581291	F. C. DE LA VARENNE
582220	OLYMPIQUE HAVRAIS TREFILERIES NEIGES	539386	F.C. ST SAUVEUR D'EMALLEVILLE
590235	FUTSAL JEUNESSE HAVRAISE	523661	S.C. STE AUSTREBERTHE
604717	A.S. DRESSER RAND LE HAVRE	590359	A. MULTI SPORTS
610274	A.S. FOURE LAGADEC LE HAVRE	531031	A.S.C. TOUSSAINT
611655	F.C. HAPÉL ET BATIMENT REUNIS	549399	F.C. VIEUX MANOIR
581874	F. C. SAINT JULIEN	549964	F. DE LA BOUCLE DE SEINE
600773	A.S. ROBERT MASSELIN	551693	F. C. YPORT

L'amende sera appliquée à ses clubs en applications de l'annexe financière du DFSM.